

REGLEMENT 2025

Droit d'inscription au challenge: 6€

! Date limite d'inscription 31 mars 2025

Inscription et paiement : via notre site : www.challenge-vsh.com ou à la table VSH. L'inscription doit être accompagnée du paiement sur place ou sur le N° de cpt: IBAN: **BE36 0688 9472 378** BIC : **GKCCBEBB** - avec nom -prénom-date de naissance-club-distance.

Pour nos amis français : par chèque libellé au nom de **Madame Deboosere Maria** Présidente du V.D.S.H. ou sur le N° de compte ou à la table d'inscription du challenge

Ar1. Le Challenge est ouvert à tous, licenciés ou Non, né(e) avant l'année **2009**. En s'inscrivant, le challenger accepte les conditions du présent règlement. Toute personne majeure court sous son entière responsabilité (pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs).

! Seule l'année de naissance est prise en compte, pas changement de catégorie ni de club en cours d'année !

Ar2. Obligatoire : Les licenciés doivent présenter à chaque épreuve, leur licence sportive d'athlétisme de la course à pied en compétition hors stade pour l'année en cours.

Les non licenciés doivent présenter à chaque épreuve une copie d'un certificat médical de Non contre indication à la pratique de la course à pied **en compétition hors stade** datant de **moins d'un an** de l'année en cours, cachet et signature du médecin en original (voir sur le site du challenge).

Ar3 Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite et être en ordre de paiement. Le comité.se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne qui nuit au challenge.

Ar4. Toute personne s'inscrivant en cours de Challenge se voit attribuer ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que challenger.

Ar5. Pour être classé en ordre utile : le port du dossard **est obligatoire et** doit être visible. Le challengeur devra participer à 4 épreuves belges **et 4 françaises soit un total de 8** épreuves. **! En cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départagera les 3iers Hommes/dames au classement général !**

Ar6. Le challengeur ne peut participer qu'à une seule distance. **Les distances au delà de 14km** sont reprises **uniquement** dans le calcul du nombre de participation avec 20 points bonus mais au prix fixé par l'organisation.

Ar7. A l'issue de chaque épreuve (excepté cas évoqué au Ar 5, 6, 8 et 14.), le Challenger en ordre se voit attribuer les points suivants :

$$1000 - \frac{\text{place à l'arrivée} - 1}{\text{Nombre d'arrivée}} \times 1000 = 1000 - \frac{15 - 1 \times 1000}{185} = 14000 : 185 = 75,67 \text{ soit } 76 > \text{Point: } 1000 - 76 = 924$$

Ar8. Ne sera pas classé(e) : tout challengeur aidé par une tierce personne, accompagné par un vélo, d'un animal. En cas d'absence de dossard, d'abandon, en tant que marcheur.

Ar9. Tout inscrit au challenge paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve sur le (s) distance officielle avec un maximum de 6,00 €. (sauf Ar. 6)

Tombola spéciale des préinscrits : la préinscription est **obligatoirement** auprès de l'organisation.

Ar10. A partir de sa 9^{ème} course, un bonus de 40 points est attribué par course effectuée au capital de ses **8 meilleurs** résultats.

Ar11. Remise des prix : **aux 3iers Hommes et dames pour les 5kms – Aux 3iers de hommes et dames de chaque catégorie ainsi qu'à tous les classé(e)s sur l'autre distance**

une prime évolutive est ajoutée à la valeur du lot de base à partir de la 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} etc.,

Un lot supplémentaire est attribué au challengeur ayant participé à la totalité des épreuves.

Ar12 Un classement général est affiché à chaque épreuve. **Toute omission ou toute erreur** doit être signalée au plus vite avant l'épreuve suivante via le site du challenge (Vos Questions) ou à la table mise à chaque épreuve.

Ar13. Tout Challenger pris en flagrant délit de tricherie organisée ou volontaire se verra exclure définitivement du Challenge sans récupération pécuniaire

Ar14. Une imputation de 6,00€ sera prélevée sur son lot en cas d'absence à la remise des prix. Sauf en cas de force majeure, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le challengeur. Sa décision est sans appel.

Catégorie Homme/ Dame code

| Catégorie | Code | Année de naissance | | Année de naissance | Catégorie Femme | code |
|-----------|------|--------------------------|--------------|-----------------------------|-----------------|------|
| Cadet | CA | 2009 et 2008 de 16-17ans | | M1H 1985 - 1976 de 40-49ans | | M1F |
| Junior | JU | 2007 et 2006 de 18-19ans | Masters H>V1 | M2H 1975 - 1966 de 50-59ans | | M2F |
| Espoir | ES | 2005 à 2003 de 20-22ans | | M3H 1965 - 1956 de 60-69ans | | M3F |
| Sénior | SE | 2002 à 1986 de 23-39ans | | M4H 1955- 1950 de 70-75ans | | M4F |
| | | | | M5H 1949 et avant de +75 | | M5F |